

<p align="center">DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</p>	<p align="center">EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES USSES ET RHÔNE</p> <p align="center">Séance du 13 Avril 2021</p>	<p>Envoyé en préfecture le 20/04/2021 Reçu en préfecture le 20/04/2021 Affiché le  ID : 074-200070852-20210413-CC_79_2021-DE</p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 39 Présents : 32 Suppléant : 1 Absents : 3 Pouvoirs : 3 Votants : 36 Pour : 36 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p>N° CC 79/2021</p>	<p>L'an deux mille vingt et un, le 13 avril à vingt heures, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la CC Usse et Rhône, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD.</p> <p>Date de convocation : 07 Avril 2021</p> <p>Présents : Mesdames Frédérique AURELLE, Sophie COLAS, Laetitia COCATRIX, Sylvie TARAGON, Sandrine TASSET, Ségolène BERTHOD-ROUPIOZ, Marie-Christine GLANDUT, Florence POZZO, Carole ETTORI, Corinne GUISEPPIN, Carine DUVERNOIS. Messieurs Rémi PONCET, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Philippe JACQUESON, Emmanuel GEORGES, Hervé BOUËDEC, Christian VERMELLE, Georges CANICATTI, Patrick CHAPEL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Didier CLERC, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, David BANANT, Vincent DUTOIT, Jérémie COURLET, Gérard LAMBERT, François SEVE, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p>Suppléant : Alain LAMBERT représenté par Dominique REY</p> <p>Pouvoirs : Bernard THIBOUD à Paul RANNARD, Carole BRETON à David BANANT, Michel BOTTERI à Corinne GUISEPPIN</p> <p>Absents : Pascal COULLOUX, Gilles CALLET ; Gilles PILLOUX</p> <p>Madame Carole ETTORI est désignée secrétaire de séance</p>	

OBJET : URBANISME-AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – Composition de la Commission locale de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (CLAVAP) de Clermont.

Vu l'arrêté interpréfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2020-0012 du 10 mars 2020 approuvant les statuts de la Communauté de Communes (CC) Usse et Rhône et notamment son article 4-2-3,
Vu le Code du Patrimoine, notamment ses articles L631-1 et suivants,
Vu la délibération de l'ex CC du Pays de Seyssel n°CC 61/2015 de mise à l'étude de la création d'une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) sur la Commune de Clermont,
Vu la délibération n°CC 90/2017 du 14 mars 2017 décidant la poursuite de l'élaboration de l'AVAP de Clermont,
Vu la délibération n°CC 134/2019 du 9 juillet 2019 portant création et composition de la CLAVAP de l'AVAP de Clermont,
Vu la délibération n°CC 39/2020 du 25 février 2020 de la CC Usse et Rhône approuvant le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Pays de Seyssel.

Considérant que la CC Usse et Rhône a repris l'élaboration de l'AVAP de Clermont prescrite par l'ex-CC du Pays de Seyssel, qu'une CLAVAP avait été composée le 9 juillet 2019 et que, du fait du renouvellement des élus suite aux élections municipales de 2020, la CLAVAP doit désormais être renouvelée.

Considérant que cette instance consultative doit comporter un maximum de quinze membres, dont :

- Au moins cinq représentants de la Communauté de Communes Usse et Rhône,
- Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie ou son représentant,
- Le Directeur de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) ou de son représentant,

- Le Directeur régional des affaires culturelles (DRAC) ou son représentant,
- Deux personnes qualifiées au titre de la protection du patrimoine,
- Deux personnes qualifiées au titre des intérêts économiques locaux.

Après avoir entendu l'exposé du Vice-président,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

NOMME comme membre de la Commission locale de l'AVAP, au titre des représentants de la Communauté de Communes Usse et Rhône :

- o Paul RANNARD, Maire de Chêne-en-Semine, Président de la CC Usse et Rhône,
- o Bernard REVILLON, Maire de Frangy, 1^{er} Vice-Président délégué à l'Urbanisme et à l'Aménagement du Territoire de la CC Usse et Rhône,
- o Christian VERMELLE, Vice-Président de la CC Usse et Rhône et Maire de Clermont,
- o Dominique THEVENET, Adjoint au Maire de Clermont et Conseiller communautaire suppléant pour la Commune de Clermont,
- o Jean-Paul FORESTIER, Maire de Droisy, Conseiller communautaire.

NOMME comme membre de la Commission locale de l'AVAP, au titre des personnes qualifiées au titre de la protection du patrimoine :

- o M. Pierre-Jean DUBOSSON, Président de l'association Renaissance du château de Clermont,
- o Pierre SÈVE, Régisseur du château de Clermont.

NOMME comme membre de la Commission locale de l'AVAP, au titre des personnes qualifiées au titre des intérêts économiques locaux :

- o Stéphane HÉRITIER, Viticulteur à Clermont,
- o Morgane PASSERAT, Auto-entrepreneuse à Clermont.

RAPPELLE que la CLAVAP est également composé de :

- o Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie ou son représentant,
- o Le Directeur de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) ou de son représentant,
- o Le Directeur régional des affaires culturelles (DRAC) ou son représentant.

RAPPELLE que l'architecte des bâtiments de France (ABF) est membre consultatif de la CLAVAP ;

NOTIFIE la présente délibération aux membres de la CLAVAP.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

**Pour extrait conforme,
Le Président,
Paul RANNARD**



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.